

GUIDES

**RENTRÉE
2018**

OBJECTIF CAP

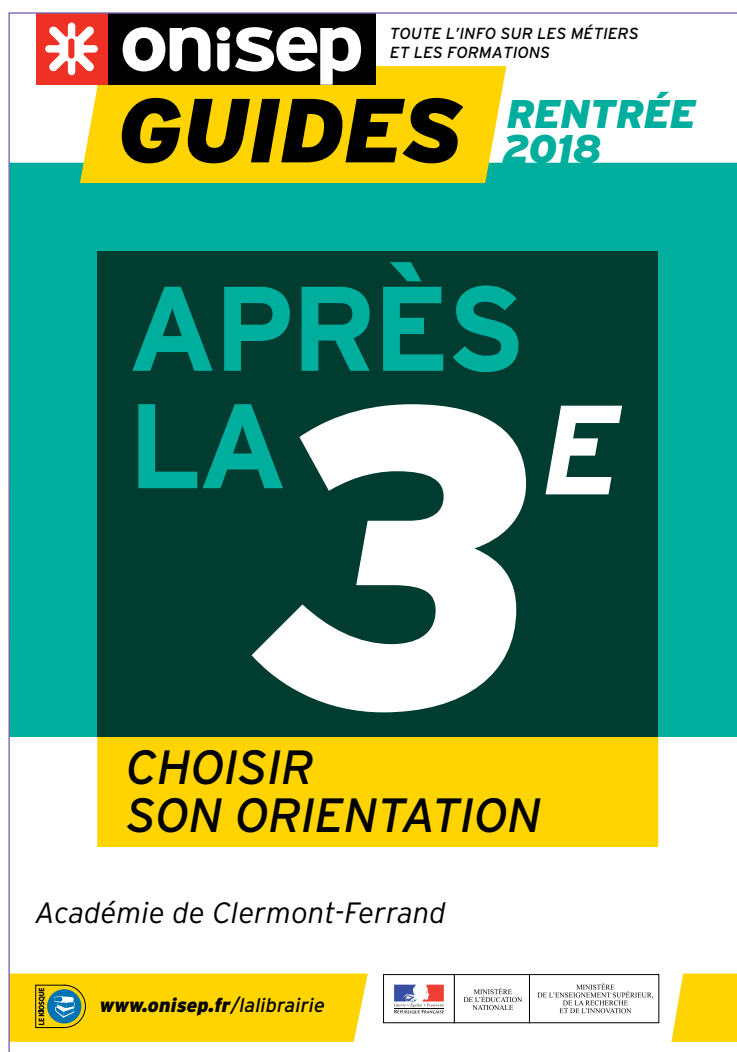
APRÈS LA 3^e SEGPA ou d'EREA

**CHOISIR
SA FORMATION**

Académie de Clermont-Ferrand

**Ce guide répertorie uniquement
les CAP et les CAPa (CAP agricoles) pour lesquels
le bonus filière est attribué aux élèves
de 3^e SEGPA ou d'EREA.**

**Vous trouverez la liste des autres diplômes
dans le guide Après la 3^e.**



En téléchargement sur onisep.fr/clermont

3 Préparer un CAP après la 3^e SEGPA ou d'EREA

3 Qu'est-ce qu'un CAP ?

3 Et un CAP prioritaire ?

4 Organisation du CAP

5 Aides

5 Qui peut vous aider ?

5 Les aides financières nationales

6 Les aides financières régionales

8 Élèves en situation de handicap

10 Implantation des lieux de formation

11 CAP/CAPa à recrutement prioritaire

11 Agriculture, élevage, aménagement, forêt

12 Alimentation, hôtellerie, restauration

12 Automobile, aéronautique, carrosserie, engins

13 Bâtiment, travaux publics

13 Bois, ameublement

14 Commerce, vente

14 Électricité, électronique, énergie

15 Hygiène, sécurité, environnement

15 Matériaux : métaux, plastiques, papier

16 Santé, social, soins

16 Textile, habillement

16 Transport, magasinage

17 Carnet d'adresses

18 Index des CAP/CAPa prioritaires

19 Adresses utiles

19 Les CIO (Centres d'information et d'orientation)

19 Les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)



Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et
de l'Innovation
Document édité par
Délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Site de Clermont-Ferrand
20 boulevard Aristide Briand
63400 Chamalières
Tél. 04 73 43 62 62
Mél. droclermont@onisep.fr

Directeur de la publication : Michel Quéré
Directeur délégué : Yves Flammier
Rédactrice en chef : Josette Tixier
Rédaction : Céline Gaillard
Conception graphique et mise en page : Marie-Jo Thomas
Relecture : Aurélie Charmy
ISBN : 979-10-96200-17-7
Date d'édition : mars 2018



Reproduction même partielle interdite
sans autorisation et indication de la source.

Des infos pour vous aider à préparer vos choix d'orientation



En ligne, des guides d'information pour l'orientation



Les études, les diplômes, les établissements de formation, les métiers

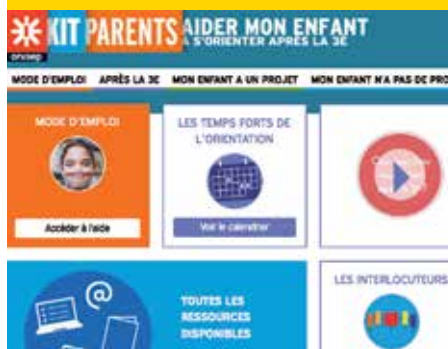
Tchat

Des échanges avec des professionnels et des experts

PRÈS DE CHEZ VOUS



Des informations de proximité, spécifiques à chaque académie, à chaque région



L'École expliquée aux parents



Des témoignages vidéo de professionnels et de jeunes en formation

Préparer un CAP après la 3^e SEGPA ou d'EREA

Pour la rentrée 2018, votre objectif est clair : apprendre un métier

Qu'est-ce qu'un CAP ?

Le CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) est le premier niveau de diplôme de la filière professionnelle donnant une qualification d'ouvrier/e et d'employé/e qualifié/e (niveau V enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles) dans un métier déterminé.

Accessible après la classe de 3^e, il vous permettra de suivre une formation courte, de 2 ans, pour apprendre un métier.

Dans le domaine agricole, le CAP s'appelle CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole).

Et un CAP prioritaire ?

Les CAP prioritaires identifiés dans ce document, sont ouverts en priorité aux publics spécifiques de 3^e SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) ou d'EREA (Établissement régional d'enseignement adapté). Votre candidature bénéficie d'un bonus de priorité, ce qui vous permet d'être prioritaire sur l'affectation.



© Jérôme Pallé/Onisep

Organisation du CAP

Les matières

La formation comporte des **enseignements généraux** qui sont communs à tous les CAP/CAP agricoles : français, maths-sciences, histoire-géographie, langue vivante, enseignement moral et civique, EPS, prévention santé environnement. Ces enseignements couvrent presque la moitié de l'emploi du temps.

Des **enseignements technologiques et professionnels** adaptés à chaque spécialité de CAP/CAP agricole se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques, de travaux en atelier, en extérieur ou en intérieur selon le CAP/CAP agricole.

Les épreuves

Pour obtenir le CAP/CAP agricole, les épreuves se passent soit à la fin de la formation (épreuves terminales), soit en cours de formation (CCF), soit encore en contrôle mixte (épreuves terminales et CCF). Pour réussir son examen, il faut obtenir d'une part la moyenne générale et d'autre part la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20.

Si vous ne réussissez pas votre examen du premier coup, les notes obtenues au-dessus de 10/20 sont gardées pendant 5 ans. Vous devrez seulement repasser les matières où les notes sont en-dessous de la moyenne. Vous pouvez également demander le redoublement dans le même établissement, c'est un droit, afin de repasser votre CAP.

Et après le CAP ?

Priorité à l'emploi

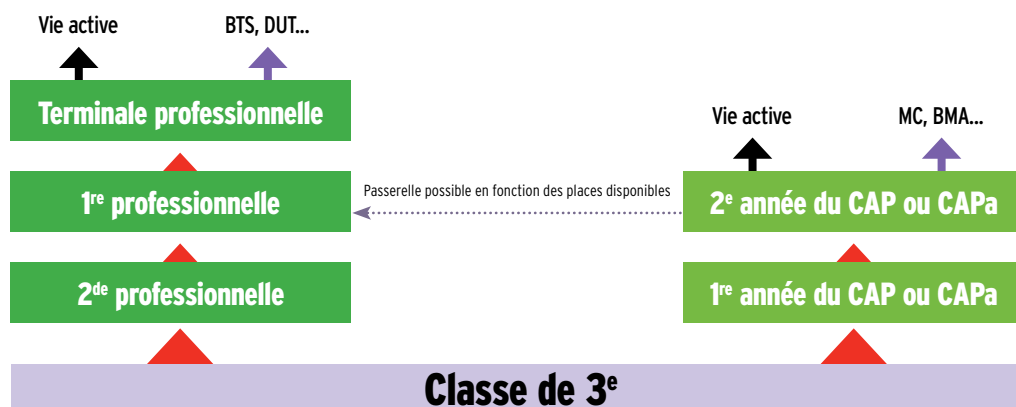
Des poursuites d'études sont possibles

Avec de bons résultats scolaires et de la motivation, il est possible de poursuivre vos études pour vous spécialiser davantage ou pour obtenir une qualification supplémentaire.

Exemple : un CAP en 1 an, une Mention complémentaire en 1 an, un Bac pro dans une spécialité proche du CAP obtenu en 2 ans.



© Jérôme Pallé/Onisep



BMA : brevet des métiers d'art
 BTS : brevet de technicien supérieur
 DUT : diplôme universitaire de technologie
 MC : mention complémentaire

Les aides

Qui peut vous aider ?

➤ Pour l'ensemble des sujets relatifs à votre scolarité :

Chef/fe, principal/e, directeur/trice d'établissement : vous pouvez prendre rendez-vous seul/e ou avec votre famille.

➤ Pour faire un bilan de votre scolarité :

Professeur/e principal/e, équipe des professeurs.

➤ Pour des raisons financières ou familiales :

Assistant/e de service social (AS) : vous pouvez prendre rendez-vous au sein de votre établissement.

➤ Pour parler métiers, études, réfléchir à votre orientation :

Psychologue de l'Éducation nationale (ancien COP, conseiller/ère d'orientation psychologue) : n'hésitez pas à prendre rendez-vous soit dans votre établissement soit au CIO le plus proche de chez vous (voir les coordonnées page 19).

➤ Pour trouver un document :

Professeur/e documentaliste : au CDI (Centre de documentation et d'information) de votre établissement, vous disposez d'un espace d'orientation consacré à la découverte des métiers et des formations.



© Béatrice Faveur/Onisep

Les aides financières nationales

Des aides financières existent pour aider vos parents à payer les frais de scolarité, d'internat, de transport... N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre établissement.

➤ Allocation de rentrée scolaire

L'attribution et le montant de la bourse dépendent des ressources et des charges familiales. Versé tous les ans, le montant dépend de votre âge : 397,48 € de 15 à 18 ans (avoir moins de 18 ans au 15 septembre de l'année scolaire). Les apprentis de moins de 18 ans peuvent en bénéficier s'ils gagnent moins de 55% du SMIC.

➤ Bourses de lycée

L'attribution et le montant de la bourse dépendent des ressources et des charges familiales. Il faut retirer un dossier de demande de bourse auprès du secrétariat de votre établissement scolaire et le déposer avant le 20 juin 2018 pour la rentrée scolaire suivante. En cas de changement de situation familiale (décès, chômage, maladie grave...), vous pouvez demander cette bourse en cours d'année.

Des primes complétant la bourse de lycée sont servies à certains niveaux de scolarité :

- **Prime d'équipement** : d'un montant de 341,71 €, est attribuée automatiquement aux élèves boursiers en première année de certaines spécialités de CAP.
- **Prime à l'internat** : d'un montant de 258 €, est destinée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat.
- **Prime de reprise d'études** : attribuée aux jeunes de 16 à 18 ans, qui ont abandonné leur formation (pendant au moins 5 mois) et reprennent des études à finalité professionnelle.
- **Prime de qualification** : en deuxième année de CAP, cette prime d'un montant de 435,84 € est attribué automatiquement en fonction de la spécialité du CAP et est versée en 3 fois avec la bourse.

➤ Bourses au mérite

Ces bourses d'un montant de 402 € à 1 002 € par an ne concernent que les lycéens boursiers qui ont obtenu une mention *Bien* ou *Très bien* au Diplôme national du brevet.

➤ Fonds social lycéen

Dans les lycées publics, ce fonds permet d'apporter une aide exceptionnelle aux élèves pour faire face à des dépenses liées à la scolarité. Ces aides, en espèces ou en nature, relèvent d'une commission présidée par le/la chef/fe d'établissement.

➤ Fonds social pour les cantines

Il permet aux élèves en situation financière difficile de fréquenter la cantine de leur établissement. La décision d'attribution de l'aide relève du chef ou de la cheffe d'établissement.

Les aides financières régionales

➤ Pass'Région

Le Pass' Région s'adresse à l'ensemble des élèves résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Places de cinéma, spectacles, musées, musique en ligne, la carte Pass' ouvre de nombreux avantages culture et donne aussi des réductions sur le coût des licences sportives. C'est également un badge de sécurité pour franchir les nouveaux portiques de sécurité aux portes des établissements scolaires et un moyen de paiement à la cantine.

Exemples d'avantages :

- Un coup de pouce pour s'équiper : vous entrez dans une formation professionnelle qui nécessite un équipement spécial, vous avez droit à l'Aide au premier équipement professionnel. Elle prend la forme d'un avantage disponible sur le Pass' Région, pour un montant compris entre 50 € et 400 € selon la formation préparée.
- Aide à l'acquisition des manuels techniques : en fonction de votre formation, et avec votre Pass' Région, procurez-vous vos livres scolaires et parascolaires (travaux pratiques, annales, dictionnaires, biographies, littérature...), en format papier ou numérique. Vous bénéficiez d'un crédit de 100 € pour les jeunes en 1^{re} année de CAP et de 50 € pour les jeunes en 2^e année de CAP.

➤ Tarifs du transport

La Région propose des tarifs attractifs adaptés à tous les publics et selon la fréquence des déplacements sur le réseau TER et en cars Auvergne-Rhône-Alpes.

■ Abonnement *illico* JEUNES

Jeunes de + 18 ans à - 26 ans (+ étudiants et apprentis de moins de 18 ans), abonnement mensuel ou hebdo sur un trajet quotidien, offrant jusqu'à 80% de réduction par rapport au plein tarif.

■ Abonnements combinés *TER + ou T-Libr*

Combinaison du réseau TER et d'un ou plusieurs autres réseaux (TCL, STAS, RUBAN, L'VA, TAG, unireso, Citéa, AIN) en version réduite pour les étudiants et apprentis de - 26 ans, abonnements offrant 75 à 80% de réduction par rapport au plein tarif + une réduction supplémentaire par rapport à l'achat cumulé du tarif régional et du tarif urbain.

■ Carte *illico* LIBERTÉ JEUNES

Moins de 26 ans, tarif annuel à 15 € offrant sur tous les trajets, 50% de réduction la semaine pour le titulaire et 50% de réduction, les week-ends et jours fériés pour le titulaire et jusqu'à trois accompagnants.

Sources :

jeunes.auvergnerhonealpes.fr
auvergnerhonealpes.fr
service-public.fr/particuliers/vosdroits/



© Jérôme Pallé/Onisep



© Jérôme Pallé/Onisep

57 FILMS D'ANIMATION SUR LES MÉTIERS

UNE APPROCHE LUDIQUE ET ATTRACTIVE
DE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

À VOIR SUR
ONISEP TV
ET SUR
YOUTUBE



À RETROUVER SUR
www.onisep.fr/Les-metiers-animes
AVEC DES PROLONGEMENTS D'INFORMATIONS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous poser les bonnes questions pour trouver les formations et les établissements qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, sept questions-réponses.

© Tashi Delen/istock.com

Que recouvre la situation de handicap ?

La notion de handicap évoque un déficit, des limitations, mais surtout les conséquences sur la vie sociale des personnes. De ce fait, un élève présentant des troubles des apprentissages ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il peut ainsi bénéficier, avec l'accord de la famille, d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) qui précise les aménagements et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales en fonction des besoins de l'élève.

Quels sont les droits d'un élève en situation de handicap ?

La loi pour la refondation de l'École de la République précise que le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité. Sur la base du PPS, la CDAPH, au vu des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire et des observations de la famille, prend l'ensemble des décisions qui relèvent de sa compétence concernant la scolarisation de l'élève et, le cas échéant, l'attribution d'une aide humaine, l'orientation et toutes mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.).

Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'une aide humaine, d'aides techniques, de séances de rééducation et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut être dispensé de certains cours ou recevoir des enseignements adaptés, par exemple en EPS (éducation physique et sportive). Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs du service de soins interviennent en classe, avec l'enseignant. Les soins par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

Qu'est-ce qu'une ULIS ?

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) au sein du lycée. Il bénéficie alors de ce dispositif à effectif réduit dans lequel sont regroupés des élèves en situation de handicap ayant des besoins éducatifs spécifiques. Le reste du temps, l'élève suit des enseignements en classe ordinaire. La discipline et le niveau d'enseignement sont définis en fonction de son PPS (projet personnalisé de scolarisation) afin de répondre à ses besoins. Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap, recherche thématique « Une structure handicap ».



Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par l'enseignant référent, facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Celui-ci peut rejoindre :

- la voie générale et technologique avec un possible appui d'une Ulys lycée ;
 - la voie professionnelle, avec un possible appui d'une Ulys lycée, en lycée professionnel ou polyvalent, dans un Erea (établissement régional d'enseignement adapté), ou sous statut d'apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis) ou UFA (unité de formation en apprentissage) en lycée.
- À noter : la scolarisation avec l'appui d'une Ulys lycée est subordonnée à la décision d'orientation prise par la CDAPH ;
- une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME (institut médico-éducatif) ou d'une SIPFP (section d'initiation et de première formation professionnelle).

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves, des phases d'information et d'orientation.

Quels sont les interlocuteurs ?

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, médecins de l'Éducation nationale et bien sûr MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans certains CFA (centres de formation d'apprentis), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

Adresses des MDPH, voir page 19



Pour aller plus loin

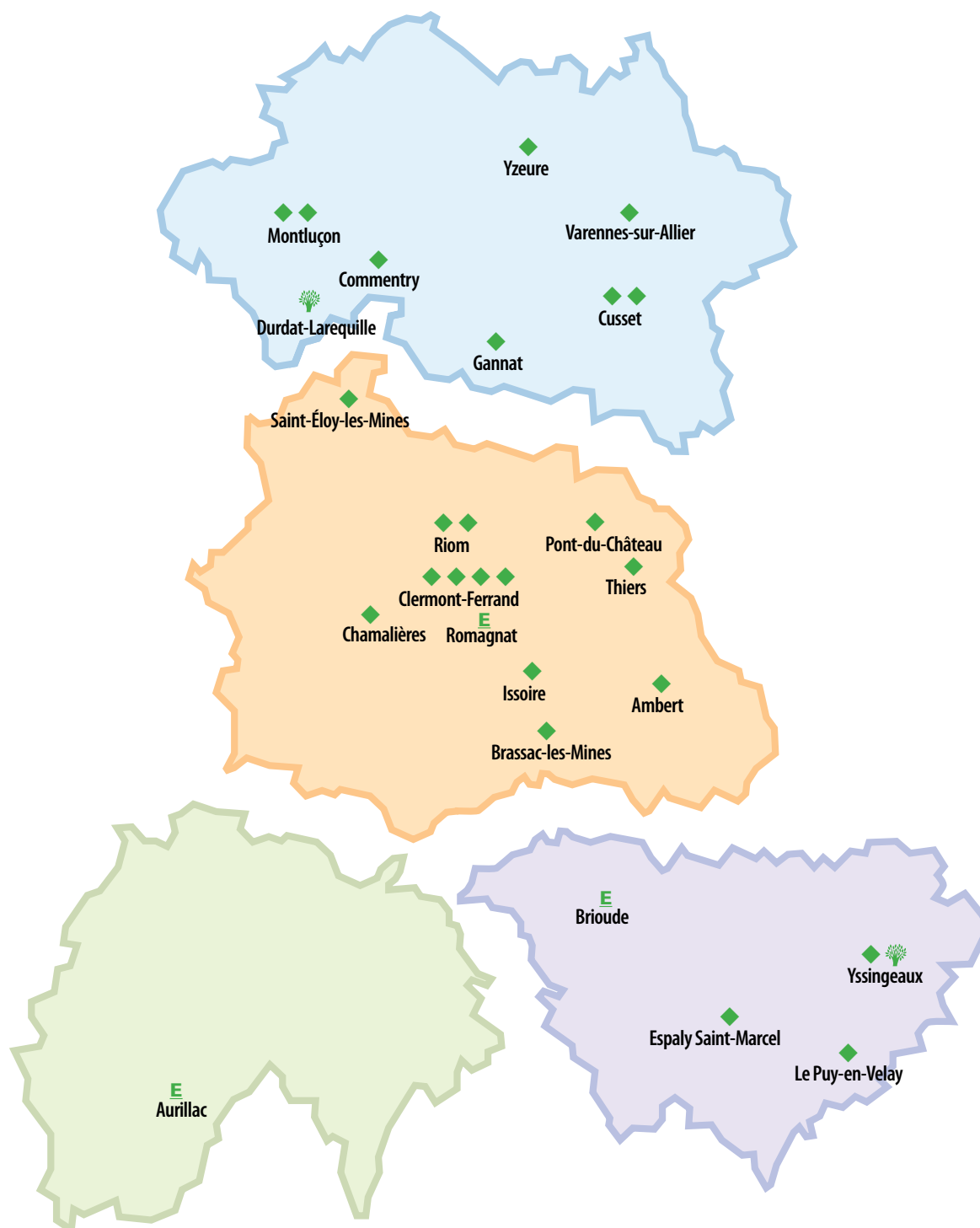
> Consultez www.onisep.fr/handicap

> L'Onisep répond personnellement à vos questions. Trois moyens pour nous contacter :
par courrier électronique via monorientation@onisep.fr ;
par tchat ; par téléphone au 01 77 77 12 25
(appel non surtaxé) ; du lundi au vendredi,
de 10 h à 20 h en métropole.

Implantation des lieux de formation

Légende

- ◆ Lycée ou lycée professionnel public
- 🌳 Lycée professionnel agricole public
- E Établissement régional d'enseignement adapté



CAP/CAPa à recrutement prioritaire

Les CAP prioritaires présents dans ce guide sont regroupés en 12 domaines et mentionnent les statistiques d'affectation (de la formation non sélective à la formation sélective).

Vous trouverez une présentation de chaque diplôme ainsi que les établissements proposant ce diplôme avec un bonus filière. Ces établissements sont indiqués avec le numéro du département, la ville et le nom de l'établissement.

Carnet
d'adresses
page 17

Agriculture, élevage, aménagement, forêt



© Laurence Prat/Onisep

CAPa Jardinier paysagiste

Ce diplôme permet de travailler pour une entreprise paysagiste, une collectivité territoriale ou le service espaces verts d'une ville. D'après les plans d'un/e architecte paysagiste, ce jardinier ou cette jardinière aménage parcs, jardins et espaces verts. Il/elle prépare les sols, fait des semis, installe les pelouses, les végétaux d'ornement, les arbres et les arbustes. Il/elle assure l'entretien de ces espaces. Il/elle est capable de réaliser également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés...).

- 15 Aurillac
EREA Albert Monier
- 43 Yssingeaux
Lycée agricole George Sand
- 63 Romagnat
EREA de Lattre de Tassigny

CAPa Métiers de l'agriculture

Cette formation peut être dispensée avec une des spécialités suivantes :

- Production animale : ruminants
- Production végétale : horticulture

Le/la diplômé/e travaille dans différents types d'exploitation agricole : élevage, culture céréalière, horticulture, vignoble selon la spécialité choisie. Il/elle est responsable de la conduite d'un élevage ou d'une production végétale.

En production animale, il/elle pratique l'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin et volailles). Il/elle s'occupe de l'alimentation, de l'entretien et de la santé du troupeau.

En production végétale, le/la diplômé/e travaille les sols : prépare les parcelles, procède aux plantations, surveille la croissance et la protection des végétaux. Il/elle plante, taille, arrose, surveille la plante. Il/elle participe à la récolte et à la vente des végétaux ou à la préparation des commandes (conditionnement, étiquetage, envoi).

- 03 Durdar-Larequille
Lycée agricole Montluçon-Larequille

Alimentation, hôtellerie, restauration



© Didier Gauducheau/Onisep

CAP Agent polyvalent de restauration

L'agent/e polyvalent/e de restauration prend en charge, sous l'autorité d'un/e responsable, la préparation des repas dans les établissements de restauration rapide ou de vente à emporter, la restauration collective et les entreprises de fabrication de plateaux-repas.

En production, il/elle assemble et met en valeur des mets simples, en respectant la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité. Il/elle les conditionne et remet à température les plats cuisinés.

En service, il/elle valorise les espaces de distribution et de vente et assure le réapprovisionnement. Il/elle conseille les clients et leur présente les produits.

En entretien, il/elle nettoie et range les ustensiles de production et les locaux. Ce métier impose un rythme de travail rapide.

- 03 Commentry
LP Geneviève Vincent
- 03 Cusset
LP Valéry Larbaud
- 03 Varennes-sur-Allier
LP Val d'Allier
- 15 Aurillac
EREA Albert Monier
- 43 Le Puy-en-Velay
LP Jean Monnet
- 43 Yssingeaux
LP Emmanuel Chabrier
- 63 Brassac-les-Mines
LP François Rabelais
- 63 Chamalières
LP
- 63 Riom
LP Marie Laurencin
- 63 Thiers
LP Germaine Tillion

CAP Commercialisation et services en hôtel-café- restaurant

Le/la titulaire de ce CAP contribue au confort et au bien-être de la clientèle de l'établissement dans lesquels il/elle travaille (hôtels, restaurants ou cafés-brasseries). Ses principales activités portent sur l'organisation des prestations, l'accueil, la commercialisation et les services.

En restauration-café-brasserie, il s'agit de participer à la gestion des stocks, à la mise en place pour le service (type brasserie ou restaurant) : accueil, prise de commande, préparation et service du petit déjeuner, plats et boissons.

En hôtellerie, il faut être capable par exemple, de mettre en place le chariot d'étage, faire un lit ou une chambre, d'assurer un room-service ou d'entretenir une salle de bain.

- 03 Yzeure
LP Jean Monnet
- 63 Brassac-les-Mines
LP François Rabelais

Automobile, aéronautique, carrosserie, engines



© Brigitte Gilles de la Londe/Onisep

CAP Maintenance des matériels

option C Matériels d'espaces verts

Ce/tte professionnel/le assure des interventions de maintenance et de service sur différents matériels : motoculteurs, tondeuses, taille-haies, tronçonneuses. Il/elle change des éléments lors de la dépose-repose ou du démontage-remontage des sous-ensembles. Il/elle réalise des mesures simples et des contrôles sur les parties mécaniques, électriques, hydrauliques ou pneumatiques. En fin d'intervention, il/elle rend compte à sa hiérarchie et au client. Il/elle peut travailler dans une entreprise de maintenance, de location ou de distribution de matériels agricoles, une entreprise de parcs et jardins, de bâtiment, de travaux publics ou de manutention.

- 03 Gannat
LP Gustave Eiffel

CAP Maintenance des véhicules

Ces mécaniciens sont chargés de l'entretien courant, du diagnostic et de la réparation des pannes.

option Voitures particulières

L'option Voitures particulières permet le suivi des véhicules de transport comportant au minimum 4 roues et 9 places assises au maximum (siège conducteur compris). Un véhicule particulier peut être utilisé à des fins privées ou professionnelles.

- 03 Montluçon
LP Albert Einstein
- 63 Ambert
LP Blaise Pascal
- 63 Pont-du-Château
LP Pierre Boulanger

Bâtiment, travaux publics



© Onisep 2009

CAP Carreleur mosaïste

Le/la carreleur/euse mosaïste réalise le revêtement des sols et des murs aussi bien à l'intérieur (cuisines, salles de bains...) qu'à l'extérieur (façades, terrasses...). Il/elle enduit d'abord la surface de colle ou de ciment puis pose des carreaux de grès, porcelaine, faïence, pâte de verre... Il/elle réalise ensuite les joints.

Pour finir, il/elle vérifie l'alignement, le niveau, la qualité des coupes et l'esthétisme général de son travail.

- 63 Romagnat
EREA de Lattre de Tassigny

CAP Maçon

Le/la maçon/ne bâtit des maisons individuelles et des immeubles. Il/elle construit des parties de bâtiment à partir de blocs de béton, briques, poutrelles, réunis par du ciment. Il/elle assure l'étanchéité et la protection des locaux ou des bâtiments par la pose d'isolants ou l'application d'enduits. Il/elle maîtrise le maniement des outils à main (marteau, truelle...) et outils mécaniques (bétonnière...).

- 43 Brioude
EREA Alexandre Vialatte
- 63 Romagnat
EREA de Lattre de Tassigny

CAP Maintenance de bâtiments de collectivités

Ce diplôme permet d'exercer son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...). Le/la titulaire peut intervenir sur les structures fixes (gros œuvre, second œuvre), les structures mobiles (ouvertures, mobilier), les réseaux et appareillages (plomberie, chauffage, électricité). Il/elle peut assurer des travaux de maintenance préventive : contrôle, entretien. En cas de dysfonctionnement, il/elle est capable de remplacer un élément défectueux, de transmettre les informations à sa hiérarchie, de localiser la panne et de procéder aux réparations n'impliquant pas de modification technique.

- 03 Montluçon
LP Paul Constans

CAP Peintre-applicateur de revêtements

Après avoir préparé le support, le/la peintre-applicateur/trice de revêtements peut soit appliquer une peinture ou un produit décoratif, soit poser du papier peint ou un revêtement mural. Il/elle pose également des revêtements de sol. Il/elle peut aussi réaliser des revêtements extérieurs : façades, terrasses...

Ses compétences en maçonnerie lui permettent de préparer les supports nécessaires à ces travaux. Ses connaissances artistiques et les nouvelles utilisations des revêtements lui offrent une liberté d'expression de plus en plus grande et élargissent ses possibilités de création.

- 15 Aurillac
EREA Albert Monier
- 43 Brioude
EREA Alexandre Vialatte
- 63 Riom
LP Pierre-Joël Bonté

CAP Plâtrier-plaquiste

Ce diplôme permet de travailler dans une entreprise spécialisée dans l'aménagement et la finition. Le/la titulaire intervient dans la finition des cloisons, plafonds et sols d'un bâtiment. Il/elle prépare les surfaces de traitement et réalise des enduits de plâtre ou décoratifs. Il/elle utilise les matériaux suivants : plâtre en poudre, briques, carreaux de plâtre. Il/elle utilise aussi des préfabriqués (plaques de plâtre...) pour isoler contre le froid, la chaleur et le bruit.

- 63 Romagnat
EREA de Lattre de Tassigny

Bois, ameublement



© Brigitte Gillès de la Londe/Onisep

CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement

Ce/tte diplômé/e travaille au sein d'une entreprise de menuiserie, d'agencement ou de production de mobilier.

En atelier, il/elle fabrique, à l'unité ou en série, des fenêtres, des volets, des portes, des placards et autres meubles en bois ou en matériaux dérivés. Il/elle assure le suivi de la fabrication, le contrôle qualité des produits et la maintenance des machines et outils.

Sur le chantier, il/elle assure la pose du mobilier.

- 43 Espaly Saint-Marcel
LP Auguste Aymard
- 63 Saint-Éloy-les-Mines
LP Desaix
- 63 Thiers
LP Germaine Tillion

CAP Menuisier installateur

Ce/tte professionnel/le fabrique et installe les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier. Il/elle réalise également des travaux d'isolation et d'étanchéité. Il/elle connaît les différents matériaux (bois, matériaux dérivés, matériaux associés comme l'aluminium, les mousses...), les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication. Sur le chantier, il/elle adapte la pose aux contraintes de structure, d'étanchéité et de confort.

- 03 Cusset
Cité Albert Londres, LP

Commerce, vente



© Lucas Schifres/Onisep

CAP Employé de commerce multi-spécialités

Cet/te employé/e travaille soit dans les commerces de détail, soit dans les rayons spécialisés des grandes surfaces.

Placé/e sous la responsabilité d'un/e chef/fe de rayon ou d'un/e responsable de point de vente, il/elle participe à la réception et au stockage des marchandises. Sur la surface de vente, il/elle approvisionne les rayons et veille à leur attractivité, il/elle accueille les clients, identifie leurs besoins et met en avant les qualités des produits. Enfin, selon les structures, il/elle participe à l'encaissement.

- 03 Montluçon
LP Paul Constans
- 43 Le Puy-en-Velay
LP Jean Monnet
- 63 Clermont-Ferrand
LP Amédée Gasquet
- 63 Riom
LP Marie Laurencin

CAP Employé de vente

L'employé/e de vente accueille et informe les clients. Placé sous l'autorité du/de la commerçant/e ou du/de la responsable du point de vente ou du rayon, l'employé/e connaît les caractéristiques techniques et commerciales des produits et propose des services d'accompagnement et contribue à la fidélisation de la clientèle. Il/elle participe par ailleurs à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits, et, le cas échéant, à leur expédition.

option A Produits alimentaires

L'option Produits alimentaires permet de travailler dans les commerces alimentaires de détail et chez les grossistes de produits frais ou secs. Après avoir éventuellement pesé, coupé ou tranché les denrées, l'employé/e réalise la vente elle-même. Il/elle surveille l'état des stocks ainsi que l'état marchand des rayons et nettoie les équipements, le matériel et l'espace de vente.

- 63 Clermont-Ferrand
LP Amédée Gasquet

option B Produits d'équipement courant

L'option Produits d'équipement courant permet de travailler dans tous les commerces de détail non-alimentaires ou en entrepôt chez les grossistes. L'employé/e réceptionne la marchandise, la contrôle et saisit les données pour tenir les stocks à jour. Il/elle étiquette les produits, applique les protections antivols, collabore à la réalisation des vitrines et participe à l'inventaire et à la mise en place des opérations de promotion et des soldes.

63 Thiers

LP Germaine Tillion
(première session, pas de statistiques)

Électricité, électronique, énergie



© Virginie Klecka Nicolas/Onisep

CAP Installateur thermique

Le/la titulaire de ce diplôme est ouvrier/ère qualifié/e en installation de systèmes de chauffage pour maisons individuelles, immeubles, commerces, bâtiments industriels ou bâtiments publics.

Il/elle en assure également l'entretien et la réparation.

À partir du plan des locaux, il/elle réalise les tracés indiquant l'emplacement des divers appareils et le passage des tuyauteries. Il/elle scelle les supports, fixe la chaudière ou la centrale de climatisation ainsi que les radiateurs ou les diffuseurs d'air climatisé. Il/elle pose le réseau de canalisations et le raccorde aux équipements déjà en place.

- 63 Riom
LP Pierre-Joël Bonté
- 63 Romagnat
EREA de Lattre de Tassigny

CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques

Le/la titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien/ne dans les secteurs du transport, de la distribution, des équipements et installations électriques. Il/elle installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques, principalement en basse tension. Il/elle intervient sur l'éclairage, les interphones, les alarmes, les appareils de contrôle du chauffage, les ascenseurs... Il/elle réalise la pose des câbles, sait faire des essais de sécurité et dépanner les installations électriques des logements, bureaux ou entreprises industrielles.

- 03 Cusset
Cité Albert Londres, LP
- 63 Clermont-Ferrand
LP La Fayette
- 63 Issoire
LP Henri Saint-Claire Deville

Hygiène, sécurité, environnement



© Laurence Prat/Onisep

CAP Agent de propreté et d'hygiène

Le/la titulaire de ce CAP est un/e spécialiste des opérations de propreté et d'hygiène des locaux et des équipements. Il/elle prend en charge la préparation des opérations : prise en compte de la commande, mise en place d'un planning et d'un plan de prévention... Il/elle met en œuvre les méthodes et les protocoles appropriés : opérations d'entretien courant, de remise en état, de bio nettoyage, de gestion des déchets... Seul/e ou en équipe, le/la diplômé/e exerce ses activités dans des entreprises, des services (commerciaux, administratifs, industriels, sportifs), des collectivités, des établissements de soins, des laboratoires ou des entreprises à contraintes de contaminations biologiques (industries agroalimentaires, cosmétiques...).

- 63 Clermont-Ferrand
LP Marie Curie

Matériaux : métaux, plastiques, papier



© Lucas Schifres/Onisep

CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage

En 1^{re} année, cette formation dispense un socle d'enseignements communs aux deux options : connaissance des matériaux, surfaces et volumes d'un ouvrage, modélisation numérique en 3D, procédés de découpe... En 2^e année, les élèves approfondissent, en atelier, la pratique dans la spécialité choisie : réalisation et assemblage d'un ouvrage (chaudronnerie) ; soudure d'éléments métalliques (soudage).

option A Chaudronnerie

Le/la chaudronnier/ère donne forme aux feuilles de métal, puis il/elle les assemble afin de réaliser les produits les plus variés : cuve d'une usine de chimie, wagon, chaudière d'une centrale nucléaire...

- 63 Clermont-Ferrand
LP Roger Claustres
- 63 Thiers
LP Germaine Tillion

CAP Réparation des carrosseries

Le/la carrossier/ère dépose, répare et repose les éléments de carrosserie. Il/elle contrôle les structures, prépare et réalise la mise en peinture. Il/elle peut travailler dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

Par la suite, il/elle peut choisir de se spécialiser dans la peinture des carrosseries ou le contrôle et la remise en ligne des structures.

- 03 Montluçon
LP Albert Einstein
- 63 Clermont-Ferrand
LP Roger Claustres

CAP Serrurier métallier

Les ouvrages de métallerie sont présents en serrurerie, construction ou menuiserie métalliques, agencement, ferronnerie (serrures, blindages, balcons, rampes, escaliers, vérandas...).

En atelier, le/la métallier/ère assure la fabrication d'un ouvrage ou d'une de ses parties. Il/elle analyse les dessins et la gamme de fabrication, choisit les moyens à mettre en œuvre, positionne la matière première, installe les outils, conduit l'usinage, réalise le montage-assemblage...

Sur chantier, il/elle participe à la pose de l'ouvrage.

Sa formation lui permet d'intervenir sur des produits de formes différentes (plats, profilés...) et des matériaux aussi divers que l'acier, les alliages d'aluminium ou de cuivre.

- 03 Yzeure
Lycée Jean Monnet

Santé, social, soins



© Jérôme Pallé/Onisep

CAP Assistant technique familial et collectif

Le/la professionnel/le titulaire de ce CAP travaille dans des structures collectives publiques ou privées (maisons de retraite, établissements scolaires, structures médicales...) ou chez les particuliers par l'intermédiaire d'un organisme prestataire.

Selon la structure qui l'emploie, il/elle travaille seul/e ou en équipe et réalise tout ou partie des activités suivantes : entretien des espaces de vie (salon, chambre, cantine...), entretien du linge et des vêtements (lavage, repassage, rangement...), préparation des repas (approvisionnement ou réception des aliments, réalisation de préparations froides et chaudes simples).

- 03 Commentry
LP Geneviève Vincent
- 03 Varennes-sur-Allier
LP Val d'Allier
- 43 Brioude
EREA Alexandre Vialatte
- 63 Ambert
LP Blaise Pascal

Textile, habillement



© Virginie Klecka Nicolas/Onisep

CAP Métiers de la mode - vêtement flou

Le/la titulaire de ce diplôme participe à la réalisation technique d'un modèle. Il/elle identifie les matériaux, évalue les proportions, prend les mesures et dessine le patron. Il/elle connaît parfaitement les matières utilisées (origine, appellation, composition).

Le/la couturier/ère intervient lors du découpage, du piquage et du repassage. Il/elle assure les travaux de préparation à l'essayage, y participe et effectue les rectifications. Par ailleurs, il/elle sait concevoir et interpréter les étiquettes de composition et d'entretien des vêtements.

- 63 Riom
LP Marie Laurencin

Transport, magasinage



© Grégoire Maisonneuve/Onisep

CAP Opérateur logistique

Le/la titulaire de ce CAP est agent/e de magasinage. Il/elle assure la réception et le stockage des marchandises. Par ailleurs, il/elle prépare les commandes et expédie les produits. Dans ce cadre, il/elle prend en charge le reconditionnement et l'étiquetage des colis. Il/elle utilise l'informatique pour enregistrer les entrées et les sorties, déclencher les réapprovisionnements et faire des inventaires. Enfin, il/elle participe à la mise en place des produits dans les magasins sur la base du plan des linéaires ou des rayons.

- 63 Pont-du-Château
LP Pierre Boulanger

Carnet d'adresses

03 ALLIER

- ◆ **Commentry 03600**
Lycée professionnel Geneviève Vincent
15 boulevard du Général de Gaulle
Tél. 04 70 08 24 34
Internat G-F
- ◆ **Cusset 03306 cedex**
Cité scolaire Albert Londres, Lycée professionnel
Boulevard du 8 mai 45, BP 70310
Tél. 04 70 97 25 25
Internat G-F
- ◆ **Cusset 03306 cedex**
Lycée professionnel Valéry Larbaud
8 boulevard Gabriel Péronnet
BP 30306
Tél. 04 70 96 54 00
Internat G-F
- ◆ **Durdat-Larequille 03310**
Lycée agricole Montluçon-Larequille
Tél. 04 70 51 00 20
Internat G-F
- ◆ **Gannat 03800**
Lycée professionnel Gustave Eiffel
Rue Jules Bertin, BP 23
Tél. 04 70 90 01 35
Internat G-F
- ◆ **Montluçon 03105 cedex**
Lycée professionnel Albert Einstein
Rue Albert Einstein, BP 3147
Tél. 04 70 08 42 80
Internat G-F
- ◆ **Montluçon 03107 cedex**
Lycée professionnel Paul Constans
Rue Christophe Thivrier, BP 415
Tél. 04 70 08 19 30
Internat G-F
- ◆ **Varennes-sur-Allier 03150**
Lycée professionnel Val d'Allier
15 rue de Beaupuy, BP 40
Tél. 04 70 45 03 81
Internat G-F
- ◆ **Yzeure 03401 cedex**
Lycée professionnel Jean Monnet
39 place Jules Ferry, BP 5
Tél. 04 70 46 93 01
Internat G-F

15 CANTAL

- ◆ **Aurillac 15013 cedex**
Établissement régional d'enseignement adapté Albert Monier (EREA)
Rue Louis Farges
Tél. 04 71 48 20 15
Internat G-F

43 HAUTE-LOIRE

- ◆ **Brioude 43100**
Établissement régional d'enseignement adapté Alexandre Vialatte (EREA)
8 rue de l'Eclaire
Tél. 04 71 74 53 50
Internat G-F
- ◆ **Espaly Saint-Marcel 43000**
Lycée professionnel Auguste Aymard
2 rue Saint-Marcel
Tél. 04 71 09 35 78
Internat G-F
- ◆ **Le Puy-en-Velay 43003 cedex**
Lycée professionnel Jean Monnet
45 boulevard Bertrand, BP 100
Tél. 04 71 06 61 71
Internat G-F
- ◆ **Yssingeaux 43200**
Lycée agricole George Sand
Domaine de Choumouroux
Tél. 04 71 65 70 50
Internat G-F
- ◆ **Yssingeaux 43201**
Lycée professionnel Emmanuel Chabrier
Le Puy Haut, BP 26
Tél. 04 71 59 02 87
Internat G-F

63 PUY-DE-DÔME

- ◆ **Ambert 63600**
Lycée professionnel Blaise Pascal
23 rue Blaise Pascal, BP 65
Tél. 04 73 82 38 38
Internat G-F
- ◆ **Brassac-les-Mines 63570**
Lycée professionnel François Rabelais
13 avenue de Charbonnier
Tél. 04 73 54 17 69
Internat G-F
- ◆ **Chamalières 63400**
Lycée professionnel
Voie Romaine
Tél. 04 73 31 74 50
Internat G-F
- ◆ **Clermont-Ferrand 63037 cedex 01**
Lycée professionnel Amédée Gasquet
12-14 rue Jean-Baptiste Torrilhon
Tél. 04 73 31 56 56
Internat G-F (délocalisé)

- ◆ **Clermont-Ferrand 63002 cedex 01**
Lycée professionnel La Fayette
21 boulevard Robert Schuman, BP 57
Tél. 04 73 28 08 08
Internat G-F

- ◆ **Clermont-Ferrand 63039 cedex 02**
Lycée professionnel Marie Curie
19 boulevard Ambroise Brugière
Tél. 04 73 92 41 70
Internat G-F

- ◆ **Clermont-Ferrand 63100**
Lycée professionnel Roger Claustres
127 rue du Docteur Hospital
Tél. 04 73 19 21 00
Internat G-F

- ◆ **Issoire 63504 cedex**
Lycée professionnel Henri Sainte-Claire Deville
Chemin des Croizettes, BP 60132
Tél. 04 73 89 18 88
Internat G-F

- ◆ **Pont-du-Château 63430**
Lycée professionnel Pierre Boulanger
85 chemin des Palisses, BP 4
Tél. 04 73 83 21 15
Internat G-F

- ◆ **Riom 63201 cedex**
Lycée professionnel Marie Laurencin
1 avenue Jean Monnet, BP 80041
Tél. 04 73 64 69 60
Internat G-F

- ◆ **Riom 63201 cedex**
Lycée professionnel Pierre-Joël Bonté
2 avenue Averroes
Tél. 04 73 67 16 71
Internat G-F

- ◆ **Romagnat 63540**
Établissement régional d'enseignement adapté de Lattre de Tassigny (EREA)
Opme
Tél. 04 73 79 45 58
Internat G

- ◆ **Saint-Éloy-les-Mines 63700**
Lycée professionnel Desaix
Le Mas Boutin, BP 19
Tél. 04 73 85 40 44
Internat G-F

- ◆ **Thiers 63300**
Lycée professionnel Germaine Tillion
68 avenue Léo Lagrange
Tél. 04 73 80 84 34
Internat G-F

Légende

- ◆ Lycée ou lycée professionnel public
- ◆ Lycée professionnel agricole public
- ◆ Établissement régional d'enseignement adapté

Index des CAP/CAPa prioritaires

- CAP Agent de propreté et d'hygiène p. 15**
- CAP Agent polyvalent de restauration p. 12**
- CAP Assistant technique familial et collectif p. 16**
- CAP Carreleur mosaïste p. 13**
- CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant p. 12**
- CAP Employé de commerce multi-spécialités p. 14**
- CAP Employé de vente p. 14**
- CAP Installateur thermique p. 14**
- CAP Maçon p. 13**
- CAP Maintenance de bâtiments de collectivités p. 13**
- CAP Maintenance des matériels p. 12**
- CAP Maintenance des véhicules p. 12**
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement p. 13**
- CAP Menuisier installateur p. 13**
- CAP Métiers de la mode - vêtement flou p. 16**
- CAP Opérateur logistique p. 16**
- CAP Peintre-applicateur de revêtements p. 13**
- CAP Plâtrier-plaquiste p. 13**
- CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques p. 14**
- CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage p. 15**
- CAP Réparation des carrosseries p. 15**
- CAP Serrurier métallier p. 15**
- CAPa Jardinier paysagiste p. 11**
- CAPa Métiers de l'agriculture p. 11**

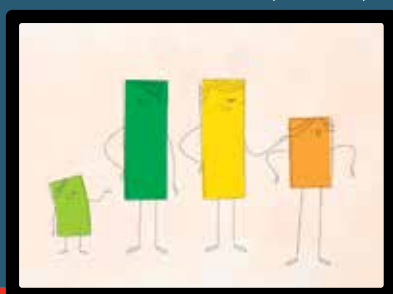


www.onisep.fr/parents

onisep

DES INFOS ESSENTIELLES POUR LES PARENTS

L'École expliquée aux parents



Des vidéos de 3 minutes pour connaître le système éducatif, son organisation et ses missions.

Une rubrique « FAQ » avec 570 questions-réponses pour répondre à vos demandes sur la scolarité au collège, au lycée, dans l'enseignement supérieur, les démarches d'inscription, les procédures d'orientation...

Une rubrique « Comprendre l'École » pour accompagner la scolarité de votre enfant : les interlocuteurs des parents, les outils de suivi, des repères pour aider votre enfant à s'orienter après la classe de 3^e, après le bac...

Une rubrique « Représentants de parents d'élèves » pour s'informer sur leur rôle dans l'École.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Adresses utiles

➤ Les CIO (Centres d'information et d'orientation)

Le CIO est un service public et gratuit de l'Éducation nationale. Vous trouverez toute l'information et des conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions.

Vous pouvez consulter des ressources documentaires et rencontrer les psychologues de l'Éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation psychologues). Ils vous informent et conseillent sur les formations et les professions et vous aident à construire votre parcours scolaire ou professionnel.

Chaque CIO travaille également en étroite collaboration avec les établissements publics de son secteur (collèges, lycées et universités) afin d'accompagner les jeunes dans leurs projets scolaires et professionnels.

Un CIO près de chez vous...

03 ALLIER

Cusset 03300
9 place Félix Cornil
Tél. 04 43 57 20 60

Montluçon 03100
11 rue Marcel Sembat
Tél. 04 70 05 55 11

Yzeure 03400
Pavillon des Maronniers
20 rue Aristide Briand
Tél. 04 43 57 21 10

15 CANTAL

Aurillac 15000
11 rue de la Paix
Tél. 04 43 57 20 40

Saint-Flour 15100
18 rue Marcellin Boudet
Tél. 04 43 57 20 50

43 HAUTE-LOIRE

Brioude 43100
Place de Paris
Rue du 21 juin 1944
Tél. 04 71 50 23 10

Le Puy-en-Velay 43000
12 rue de Vienne
Tél. 04 71 05 58 00

Yssingeaux 43200
Rue du Pêcher
Tél. 04 71 65 73 80

63 PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand 63000
39 rue du Pont Saint-Jacques
Tél. 04 73 17 04 10

Issoire 63500
2 place Veyssière
Tél. 04 73 89 13 05

Riom 63200
51 rue Lafayette
Tél. 04 43 57 20 10

Thiers 63300
12 rue de Lyon
Tél. 04 73 80 21 53

➤ Les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)

Si vous êtes en situation de handicap, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) offre des conseils et aussi des prestations comme la reconnaissance du handicap, la carte d'invalidité, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé... Elle abrite, entre autres, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), qui prend les décisions d'orientation.

Une MDPH près de chez vous...

03 ALLIER

<http://www.mdp03.fr/>

Yzeure
Tél. 04 70 34 15 25

Antenne de Montluçon
Tél. 04 70 34 15 00

Antenne du Conseil général de Vichy
Tél. 04 70 34 15 50

15 CANTAL

<http://www.cantal.fr/>

Aurillac
Tél. 04 71 43 88 88

43 HAUTE-LOIRE

<http://www.hauteloire.fr/La-Maison-Departementale-des.html>

Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 07 21 80

63 PUY-DE-DÔME

<http://www.mdp.puy-de-dome.fr>

Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 74 51 20



20 boulevard Aristide Briand, 63400 Chamalières
Tél. 04 73 43 62 62 - Mél. droclermont@onisep.fr - Site : onisep.fr/clermont